AVENANT A LA CONVENTION TRIENNALE

AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE, SIGNE LE 14/09/2023

POUR LA PERIODE DU 14/09/2023 AU 14/09/2026

Entre

- La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, 10 route de Técou 81600 TECOU cedex
  Représentée par Monsieur Christophe GOURMANEL, Président, dûment mandaté à cet effet,

- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn –Maison de l'Economie - 1, avenue général hoche, Albi, France, 81 000
  Représentée par Michel BOSSI dûment mandaté à cet effet,

La convention initiale portant sur la mise en œuvre d'un programme triennal et partenarial en faveur du maintien et du développement de commerces et d'industrie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, a vu son programme d'action pour l'année 2026 modifié et donc le budget afférent à ce programme a été également modifié.

L'article 9 stipule que « Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention cadre sera définie conjointement entre les parties et fera l'objet d'un avenant. Celui-ci en précisera les éléments modifiés sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux établis à l'article Ier ».

Aussi le présent avenant a pour objet :

Article 1
De modifier dans la convention les références relatives au programme d'actions 2026, et d'intégrer l'annexe financière jointe pour l'année 2026, conformément à l'article 9 de la convention.

Article 2
De fixer le montant de la participation financière de l'Agglomération Gaillac-Graulhet pour l'année 2026 à un montant de 12 447.50 € HT.

Fait à Técou, le
En deux exemplaires originaux

Pour la Communauté d'Agglomération Gaillac – Graulhet Le Président	Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn Le Président

Gaillac•Graulhet AGGLOMÉRATION | Técou BP 80133 | 81604 Gaillac Cedex | Tél. : 05 63 83 61 61

ANNNEXE FINANCIERE - 2026

CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNAUTE AGGLOMERATION GAILLAC GRAULHET / CCI TARN

Actions	PART CCI TARN 2026	PART GAILLAC GRAULHET AGGLO. 2026	Coût global de l'action €HT 2026
Convention cadre			
Fichiers entreprises (2) sur la période 01/01 au 30/09/2026	884,00 €	0,00 €	884,00 €
Profil de territoire (2) sur la période 01/01 au 30/09/2026	400,00 €	0,00 €	400,00 €
Participation aux comités de suivi - 3 sur la période 01/01 au 30/09/2026	1 125,00 €	0,00 €	1 125,00 €
Actions			
Reprise Transmission - Suivi entreprises : 2026 - 7 accompagnements repreneurs / cédants	682,50 €	3 867,50 €	4 550,00 €
Option 1 : Audits entreprises (Préférence Commerce, accessibilité, diagnostic numérique) - 7 entreprises en 2026	1 365,00 €	5 460,00 €	6 825,00 €
Option 2 : Audits entreprises (Préférence Commerce, accessibilité, diagnostic numérique) - 8 entreprises en 2026	1 560,00 €	6 240,00 €	7 800,00 €
Ateliers : - 4 ateliers	260,00 €	2 340,00 €	2 600,00 €
TOTAL OPTION 1	**4 716,50 €**	**11 667,50 €**	**16 384,00 €**
TOTAL OPTION 2	**4 911,50 €**	**12 447,50 €**	**17 359,00 €**

Tarif CCI 650 €ht /jour - voté en AG